

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE : -

Conformément aux dispositions de l'article 176.1 du Code municipal, le directeur général déposera, devant le conseil municipal à sa séance ordinaire qui aura lieu le mardi 7 juillet 2020 à 19 h 30 par visioconférence, le rapport financier 2019 consolidé pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019 ainsi que le rapport du vérificateur transmis en vertu de l'article 966.2 dudit Code.

DONNÉ à Saint-Jean-Baptiste ce 1^{er} jour de juillet deux mille vingt.

Le directeur général,



Martin St-Gelais